



Violence physique sur personne vulnérable, par un locataire

Par **Visiteur**, le **16/12/2018** à **21:28**

Dans un cas de VIOLENCE SUR PERSONNE VULNERABLE INCAPACITE N'EXCEDANT PAS HUIT JOURS ... Par un locataire homme, - voisin de palier // Faits reconnus et poursuivis par le procureur de la République via une médiation pénale. - Le locataire agressé, - Une femme.

Ma question est la suivante :

Puis-je former doléance, en tant que VICTIME de ce fait de violence. - Et obliger mon bailleur AU TITRE l'article 1719 du Code Civil ... à résilier le bail dudit locataire, mon agresseur ???

Dans l'attente de vous lire,
Recevez mon sentiment le meilleur.

Signé :

Un locataire en danger, - "Puisqu'un homme qui frappe une femme. recommence toujours."